



SNEP-FSU Créteil
Maison des syndicats
11 rue des archives 94000 CRETEIL
E-mail : s3-creteil@snepfsu.net
Tel : 06 40 46 37 97

PARTICIPEZ

A UN EVENEMENT EXCEPTIONNEL !

Dès réception de ce bulletin, **remplissez votre demande pour congé de formation syndicale** (*modèle ci-joint dans ce document*) et déposer-la au secrétariat de votre établissement d'exercice ou de rattachement.

Informez le SNEP-FSU académique de votre participation (*voir modalités ci-dessous*).

LES ENSEIGNANTS d'EPS FACE AUX RISQUES DU METIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs

11 - 12 OCTOBRE (de 9 h à 17 h)

À la Maison des syndicats

11 rue des archives 94000 CRETEIL

Ce stage sera coanimé par Jean Paul TOURNAIRE et Jean FAYEMENDY, responsables nationaux du secteur « Action Juridique » du SNEP-FSU

Ce stage syndical est ouvert à TOUS les enseignants d'EPS (syndiqués ou non), titulaires, stagiaires, contractuels. Pour y participer, il convient de déposer la demande de congé de formation au plus tard le 11 Septembre 2018, soit au moins 1 mois avant la date du stage. **Le modèle de demande de congé de formation est joint à cet envoi.**

CE CONGE EST DE DROIT

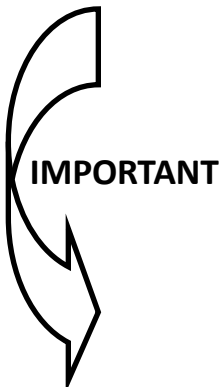
Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. **Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable** et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

Respectez les délais : demande faite au Recteur au plus tard 1 mois avant le stage : **DATE LIMITE POUR CE STAGE : 11 SEPTEMBRE 2018**
"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTO-CENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.



INFORMEZ LE SNEP-FSU Créteil DE VOTRE PARTICIPATION AU STAGE SYNDICAL :

Lien d'inscription sur l'Agenda du site www.snepfsu-creteil.net
(formulaire d'inscription en ligne)

Ou par mail : s3-creteil@snepfsu.net

Ça n'arrive pas qu'aux autres ...

ECLAIRAGES sur

- les questions de sécurité, de violences,...
- la juridicisation et la judiciarisation de l'école
- les enjeux et les responsabilités syndicales

L'EPS ET LE RISQUE

- l'apprentissage en EPS et le risque
- le danger et la sécurité
- obligations générales et particulières de sécurité
- exemple de la nouvelle circulaire APPN

L'ACCIDENT EN EPS

- conduite à tenir en cas d'accident
- protocole sur l'organisation des soins et des urgences
- déclaration d'accident - les PAI - les assurances ...

NOTIONS JURIDIQUES

LES DIFFERENTES RESPONSABILITES : civile, pénale, administrative

Fautes de service, surveillance. Faute personnelle, délit non intentionnel

... de la plainte au jugement

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

le fonctionnaire obligé, protégé, victime, fautif

SURVEILLANCE, DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS DES ELEVES

- déplacements réguliers des élèves.
- transport des élèves en EPS, en AS ; utilisation du véhicule personnel ...
- organisation des sorties, voyages et stages scolaires

LES JURISPRUDENCES EN EPS
réglementation et jurisprudences
les diligences normales
en EPS

LES ACTIVITES EN EPS, EN AS

- qualification et compétence des intervenants
- les intervenants extérieurs.
- les activités « à risques » - APPN - natation - autres activités.

- travaux en petits groupes par thèmes et activités : mise en relation des pratiques professionnelles avec les jurisprudences portées à votre connaissance

LES VIOLENCES

- insultes - menaces - agressions...
- qualifications pénales - comment réagir ? Différents dispositifs mis en œuvre
- sanction pénale et/ou sanction disciplinaire ?
- le conseil de discipline

LES ATTEINTES ET AGRESSIONS SEXUELLES

- risques d'atteinte à la pudeur et ressentis d'élèves
- principes de prévention - aides et parades - vestiaires - droit à l'image...
- circulaire ROYAL, instruction de politique disciplinaire et discernement - mise en cause infondées

L'UTILISATION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS

- la réglementation des ERP. - commissions de sécurité
- le décret « buts » du 18/04/2016 - SAE et EPI escalade
- la normalisation et bureaux de contrôle-guide de surveillance - cahiers de suivi...
- les CHS-CT - le droit de retrait - les conventions tripartites

CONFLITS DANS L'ETABLISSEMENT

A partir de nombreux dossiers présentés par des collègues en difficulté face à leur hiérarchie, aux familles, ..., le secteur Action juridique du SNEP-FSU proposera - à chaque stage - un travail en groupe sur **4 ETUDES de CAS**. Ce travail par groupe aura pour objectif de repérer les dysfonctionnements, les erreurs à ne pas commettre. Le retour en séance plénière permettra de préciser ce qu'il aurait fallu faire dans chaque situation.

VENEZ NOMBREUX

VOUS INFORMER ET ECHANGER

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU METIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?

Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements, ... ?

Quelle contribution syndicale sur ces questions ?

Les 2 journées d'information et de formation, organisées sous forme de stage ouvert à TOUS les enseignants d'EPS (titulaires, stagiaires, contractuels) seront coanimées par Jean Paul TOURNAIRE et Jean FAYEMENDY, responsables nationaux du secteur Action juridique du SNEP-FSU.

Le risque d'être traduit devant un Tribunal après une plainte, suite à un accident d'élèves en EPS ... Que penser des enjeux contenus dans la nouvelle circulaire APPN ?

La mise en cause, la plupart du temps infondée, de collègues pour des atteintes sexuelles ...

La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions, à des calomnies, à des menaces...

La difficulté de gérer des conflits au sein de l'établissement, avec le chef d'établissement, des collègues, des parents..

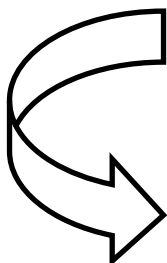
Des collègues sanctionnés administrativement avec une lourdeur disproportionnée par rapport aux faits reprochés ...

Le SNEP-FSU aide les collègues à avoir une claire conscience de leurs responsabilités et des risques qui peuvent mettre en cause la sécurité des élèves, mais aussi leur propre dignité.

Dans un contexte marqué par des conditions d'enseignements difficiles, voire dégradées (effectifs en hausse, HSA imposées, installations insuffisantes ou mal entretenues, comportements d'élèves problématiques...), où l'autoritarisme se développe pour imposer des politiques régressives, le SNEP-FSU propose à la profession une réflexion syndicale afin de dégager des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle. Il appelle à la vigilance ainsi qu'à l'expression d'exigences revendicatives afin que les autorités administratives et politiques assument leurs propres responsabilités.

Les deux journées de stage permettront de débattre de ces problématiques, en abordant l'ensemble des questions sensibles liées au métier, en prenant appui sur l'actualité et l'expérience des collègues.

Chaque temps donnera lieu à présentation, questions-réponses et débat.



Nous invitons tous les participants à **apporter les documents suivants** de leur établissement):

Déclaration d'accident - Règlement intérieur (partie concernant l'EPS et/ou l'AS)

Le règlement intérieur de l'AS - Le protocole local d'organisation des soins et des urgences

Cela permettra aux équipes et aux collègues présents de participer encore plus activement aux échanges, aux TP et d'envisager sur le champ les initiatives éventuelles pour modifier ou compléter le contenu de ces documents. Et cela donnera des idées aux autres collègues !